



0000556-001-0001-70

Allianz s'engage en utilisant du papier recyclé

**Votre Contrat**  
Contrat n° 54793107  
Habitation située : 21000 DIJON  
Nom du client : GROS  
6055831

**Vos contacts**  
REYDET & ASSOCIE  
Tél : 0380226276  
Email : h921051@agents.allianz.fr  
Site : www.allianz.fr/reynet-associe

**Votre espace client allianz.fr** 

AL4300000AZ2034577020921700\*  
05526\_100000000000\_ECO\_16.2\_DD\_12114664\_000014\_0



MME COLETTE GROS  
RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

Le 6 mars 2022

Madame,

Vous avez choisi notre assurance Allianz Habitation Spécial Investisseur. Le 1er avril 2022 prochain, votre contrat d'assurance sera reconduit pour une année.

Pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, votre cotisation s'élève à 166,97 EUR.

Votre contrat couvre :

- l'assurance de votre habitation de 4 pièces principales, située au 14 RUE LEGOUZ GERLAND, 21000 DIJON

Le coupon-réponse ci-dessous facilitera votre règlement. Il vous suffit de nous le renvoyer, daté et signé, à l'aide de l'enveloppe jointe. Vous trouverez toutes les informations au dos de ce coupon.

Allianz et ses équipes restent à votre écoute, et vous remercient de votre fidélité.

Votre agent général bénéficie d'une commission versée par Allianz, incluse dans votre cotisation d'assurance. Il peut également bénéficier occasionnellement d'autres avantages accessoires.

K1DPGEAP04 - PGENAP01



Allianz IARD  
S.A au capital de 991 987 200 euros  
542 110 291 RCS Nanterre



**Espace Client**  
Gérez votre couverture en  
quelques clics sur ALLIANZ



**E-courrier**  
Tous vos documents  
dans votre Espace Client



**Mon Allianz mobile**  
Tous vos documents et votre  
cotisation à portée de main

Entreprise régie par le Code des assurances  
Siège social : 1, cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex



COUPON A  
DETACHER  
ET A  
RETOURNER  
DANS TOUS  
LES CAS >>>>



# Allianz Habitation Spécial Investisseur

<b>Principales garanties</b>	Incendie, Tempête, Grêle, Neige, Catastrophe naturelles, Catastrophe technologiques, Attentats	<input checked="" type="checkbox"/>
	Dégât des eaux	<input checked="" type="checkbox"/>
	Responsabilité civile : Incendie/dégât des eaux, Propriétaire d'immeuble	<input checked="" type="checkbox"/>
	Défense pénale et recours suite à accidents	<input checked="" type="checkbox"/>
	Vol/Vandalisme	<input checked="" type="checkbox"/>
	Bris de glaces ou d'autres biens	<input checked="" type="checkbox"/>
	Assistance	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Options</b>	Dommmages électriques	<input checked="" type="checkbox"/>
	Protection juridique	<input type="checkbox"/>
	Installations extérieures, Piscine, Energies renouvelables, Assistance voyage	<input type="checkbox"/>
<b>Renfort de garanties</b>	Remboursement d'emprunt	<input type="checkbox"/>
	Pertes pécuniaires	<input type="checkbox"/>

= garanties souscrites. Les conditions d'application figurent aux Dispositions générales et particulières de votre contrat.

## En cas de besoin

REYDET & ASSOCIE  
Votre Agent Général  
BP 212  
20 Avenue De La Republique  
21200 Beaune

Tel : 0380226276  
Email : h921051@agents.allianz.fr  
Site internet : www.allianz.fr/ reynet-associe

Fax : 0380227755

Allianz s'engage en utilisant du papier recyclé

## Détail de votre cotisation

Contrat n° 54793107  
Indice : FFB 1055.2

Cotisation annuelle - période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Cotisation HT	140,67 EUR		
Taxes	26,30 EUR	dont contribution réglementaire Attentats	5,90 EUR
<b>Total TTC</b>	<b>166,97 EUR</b>	dont	
		- Défense pénale et recours	9,83 EUR
		- Catastrophes naturelles	13,90 EUR
		- Cotisation attentats	4,50 EUR

Exonération TVA (article 261C du CGI)

## Pour votre information

### Droits de résiliation pour les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles

- Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance. Votre demande doit nous être notifiée, notamment par lettre ou tout autre support durable.
- Vous pouvez, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier sans frais ni pénalités votre contrat. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification de votre part, notamment par lettre ou tout autre support durable.

